



Regroupement familial pour un étranger

Par **eyounness**, le **01/09/2011** à **15:13**

Bonjour,

Je suis étudiant de nationalité marocaine, la durée de mes études est 16 mois. Je compte travailler ici quelques années, et je compte aussi me marié l'année prochaine. Ma future femme est marocaine, et elle est maintenant au Maroc. on m'a dit que pour faire un regroupement familiale je doit attendre une durée d'une année (ou plus) et la procédure administrative prend une autre année (ou 10 mois).

Je voudrais savoir dans exactement combien de temps il me faut pour pouvoir faire la demande? et puisque j'ai déjà vécu ici pendant plus une année est ce que cela peut être en compte pour le calcul de la durée total ?

Merci pour votre aide à l'avance.

Bon après midi.